

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

LE JEU DE LOIS

Depuis 2014, début du mandat, plusieurs lois et réformes se sont succédé, entraînant en plus d'une perte d'autonomie financière, une remise en cause permanente de l'organisation et de la gestion de la commune.

- Loi de programmation des finances publiques 2012-2017 (**LFPF**)
 - Contribution des collectivités au redressement des finances publiques
 - Baisse sévère des dotations de l'Etat. La commune perd plus d'un million d'Euro.
- La loi **Régions** relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015
 - Fusion des régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon, création de l'Occitanie.
 - Modification des compétences Région – Département – Intercommunalité
- Loi **NOTRe** (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015
 - Dissolution de la CCCRGR et adhésion au Grand Avignon
 - Nouvelle répartition des compétences entre la commune et le Grand Avignon, reprise de la compétence Petite enfance et de la construction de la crèche.
- Loi **SRU** (Solidarité et au Renouvellement Urbains) du 13 décembre 2000
 - En 2017 avec l'adhésion au Grand Avignon (> 50 000 habitants) la commune doit disposer à terme d'un minimum de 25 % de logements sociaux.
- Loi **Maptam** (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014.
 - Nouvelle taxe affectée à la compétence GEMAPI
- Loi **Elan** (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018. Plus de 50 décrets seront publiés d'ici 6 mois.
 - Influence sur le PLU et les projets immobiliers.
- Loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022
 - Dégrevement de la taxe d'habitation sur la résidence principale
 - Un pilotage pluriannuel des finances locales avec un bonus malus
 - nouvelle règle d'or pour encadrer l'endettement
- Reforme des **contrats aidés** remplacés par les PEC (Parcours Emploi Compétences) beaucoup plus coûteux et complexes.

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB). Rappel

Objectifs

Le débat d'orientation budgétaire permet au Conseil municipal de :

- constater les contraintes externes qui s'imposent sur la gestion de la commune ;
- constater les opportunités externes dont la commune peut profiter ;
- comprendre l'évolution de la situation financière de la ville et sa capacité à financer les investissements ;
- suivre l'évolution des grands postes budgétaires et les paramètres importants ;
- discuter des priorités de l'équipe municipale budgétaires et des grandes lignes du budget.

Il joue également un rôle important de communication et de transparence en direction des habitants.

Le cadre juridique

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni à la même séance ni le même jour que le vote du budget.

En cas d'absence de DOB toute délibération relative à l'adoption du budget primitif (BP) est illégale (Jurisprudence).

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales.

- La loi rend obligatoire pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un **rapport d'orientation budgétaire** (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Il portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ; sa présentation n'est pas formalisée.
- Ce rapport donne lieu à **débat** (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique; le débat n'a aucun caractère décisionnel.
- une **présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif ;
- Une **étude d'impact pluriannuel** sur les dépenses de fonctionnement doit être établie par l'exécutif pour toute opération exceptionnelle d'investissement dont le montant est supérieur à un seuil fixé par le décret 2016-892 du 30 juin 2016 en fonction de la catégorie et du nombre d'habitants de la collectivité.
 - Pour les communes et les EPCI dont la population est comprise entre 5 000 et 14 999 habitants, le seuil est fixé à 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Aucun projet communal ne dépasse ce seuil.

Transparence et démocratie locale

- le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre ;
- la possibilité de l'envoi des convocations aux séances du conseil municipal ainsi que des documents qui y sont attachés par la voie dématérialisée ;
- l'obligation d'affichage à la mairie, dans un délai d'une semaine, du compte-rendu des séances du conseil municipal et sa publication sur le site internet de la commune s'il existe ;
- l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants de mettre en ligne sur leur site internet les informations publiques lorsqu'elles existent sous format numérique. Documents publics au sens de la loi CADA (dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, correspondances, etc.) ;

- les avis formulées par la Chambre Régionale des Comptes, rendus au préfet, sont rendus immédiatement publics, et ce, sans même attendre la réunion des assemblées délibérantes concernées (article L. 1612-19 du CGCT) ; désormais, l'assemblée délibérante est destinataire, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC d'un rapport élaboré par l'exécutif de la collectivité présentant les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2019, budget qui pourra être rectifié par des décisions modificatives tout au long de l'exercice 2019.

- La commission des Finances s'est réunie le 18 février 2019 pour discuter du ROB.

« La société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration »

Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Contexte économique et financier

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022

Objectif : contenir le déficit public et la dette publique française

- Le **dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale**
 Soumise à des conditions de ressources et étalée sur 3 ans (30%, 35% et 35%). La réforme doit mener à la suppression de cet impôt.
 - Des doutes sur l'application totale de cette mesure.
- Un **encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement**, fixée à 1,2 % par an de 2018 à 2022.
 - la commune ne sera pas concernée par cette mesure en 2019. Le GA oui.
- Un **encadrement de l'évolution du besoin de financement des collectivités**
 Fixée à 2,6 milliards/an
 - la commune ne sera pas concernée par cette mesure en 2019. Le GA oui.
- Institution d'une **nouvelle règle d'or** qui encadrera l'endettement. Le ratio d'endettement (Encourt de la dette / Capacité d'autofinancement brute), qui représente le nombre d'années nécessaire pour rembourser une dette, ne devra pas dépasser 13 années avec un seuil d'alerte à 11, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants.
 - Pour Roquemaure ce ratio était de 3,8 en 2017 et en 2018.

Le projet de loi de finances 2019

A. Les dotations de l'Etat

Les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2019

En milliards d'euro	2019	2018	2017	2016	2015
DGF nationale	26,953	26,960	30,861	33,221	36,607
Evolution	0	NS	- 7,1 %	- 9,6 %	- 8,8 %
DGF bloc communal	12,5	12,400	12,500	13,200	14,469
. Dotation Forfaitaire	7,2	7,288	7,423	8,478	9,221
. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	2,291	2,201	2,091	1,910	1,731
. Dotation de Solidarité Rurale	1,602	1,512	1,422	1,242	1,125
. Dotation Nat. de Péréquation	0,794	0,794	0,794	0,794	0,794
Fonds national de péréquation ressources interco et communales	1,000	1,000	1,000	1,000	0,780

DGF : l'information aux collectivités sur les variations individuelles de dotations censurée

Une mesure très attendue par les élus locaux a été jugée contraire à la Constitution et considérée comme un « cavalier » budgétaire. La disposition imposant à l'administration d'expliquer aux collectivités territoriales « les écarts et variations les plus importants » des attributions individuelles des composantes de la DGF (dans les « deux semaines » suivant leur publication) a été censurée par les Sages du Conseil constitutionnel.

En 2018, 21 000 communes ont vu leur DGF diminuer. En 2019 malgré inscrite dans la loi de finances pour 2019, elles seraient 19 500.

La réforme de la DGF entrée dans la LFI pour 2017, a été votée par le Parlement. Reportée, elle n'a finalement jamais été appliquée.

B. Subventions d'Investissement

<i>En millions d'Euro</i>	2019	2018	2017	2016	2015
DETR (1)	1 046	996	996	816	816
Dotation politique de la ville	150	150	150		
DSIL (2)	570	665	570	800	--

(1) Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux

(2) DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est composée de 2 enveloppes :

- DSIL 1 (615 millions €) 570 M€ pour les grandes priorités d'investissement et pour contribuer au financement des contrats de ruralité.
- DSIL 2 - Fonds de modernisation aura vocation à attribuer des subventions supplémentaires à des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui se sont engagés, dans le cadre d'un contrat conclu avec le préfet de région, à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un projet de modernisation. Cette dotation remplace la réserve parlementaire.

- Les subventions versées au titre de la DETR seront publiées sur le site internet officiel de l'Etat dans le département.
- Globalement les dotations de l'Etat sont stables.

C. Fiscalité

- Projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale mi 2019.
- Poursuite de la suppression des taxes à faible rendement
- Deuxième tranche de réduction de la taxe d'habitation. 65 %.
- Elargissement du périmètre des dépenses pouvant être financées par la TEOM et institution de la part incitative par les collectivités.
- Réduction du taux de TVA de 10 % à 5,5 % sur certaines opérations de gestion des déchets à partir de 2021.

Inflation

<i>En %</i>	2019 pv	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Globale	1,2	1,9	1,2	0,3	0,1	0,6	1,0

L'inflation en France est supérieure à celle de la zone Euro.

1,43 % : évolution du « panier du maire » entre juin 2017 et juin 2018, selon les données publiées par La Banque Postale et l'AMF. C'est 0,25 point de plus que l'indice des prix à la consommation hors tabac (+1,18 %).

- Le budget 2019 ne tient pas compte de l'inflation.
- Les bases fiscales sont revalorisées chaque année avec le taux d'inflation constaté entre novembre N-2 et novembre N-1.

Croissance du PIB en volume

<i>En %</i>	2019 pv	2018 pv	2017	2016	2015	2014	2013
France	1,5	1,5	2,3	1,1	1,1	0,2	0,7

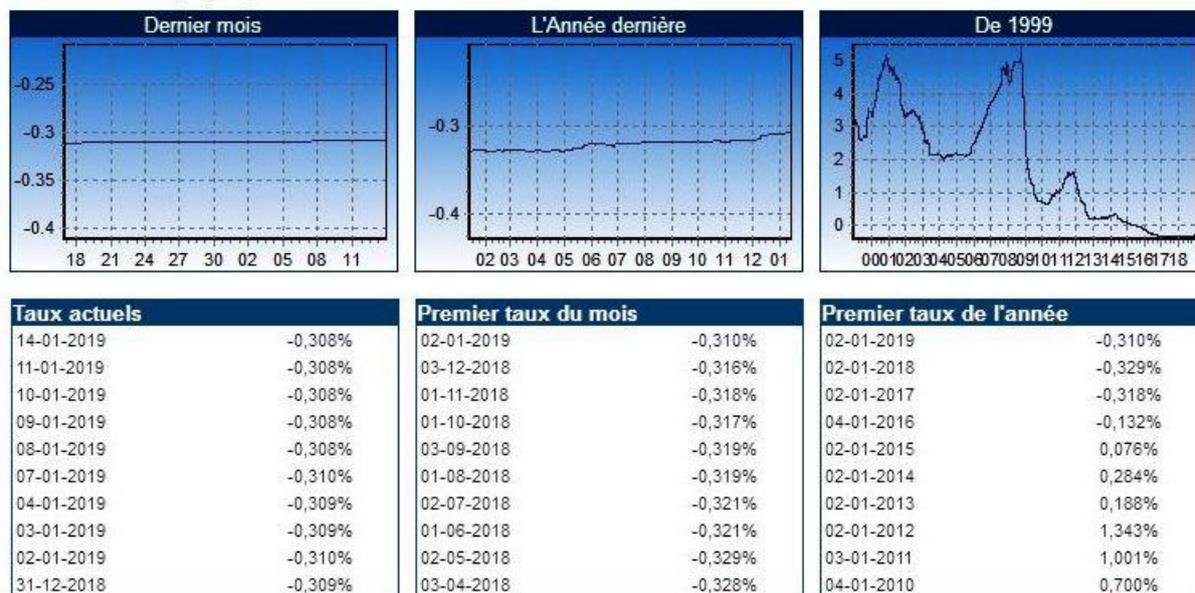
Ralentissement de la croissance française, dans la zone Euro la croissance ralentit également 2,5 % en 2017, 1,9% en 2018 puis 1,3 % en 2019.

Taux d'intérêts

Euribor 3 mois

Les lignes de trésorerie de la commune sont dépendantes de l'Euribor 3 mois (Taux Interbancaire) et de l'Eonia (Taux interbancaire un jour)

Euribor 3 mois - graphiques:



L'Euribor 3M stagne depuis plusieurs années entre -0,35 % et - 0,30 %.

Taux longs 10 ans

Les emprunts de la commune dépendent des taux longs



Après une remontée en 2018 les taux longs sont repartis à la baisse autour de 0,7 % (fin 2018) en France. La BCE a annoncé ne pas remonter ses taux avant la fin de l'été 2019.

- Il n'est pas attendu de remontée significative des taux en 2019.

Contexte administratif

- Le PLF 2018 prévoyait une réforme de la gestion du FCTVA à compter de 2019. La réforme consiste à automatiser la gestion du FCTVA par un recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement permettant une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement.
 - Report à 2020
- Instauration à titre expérimental du compte financier unique (Compte de gestion et compte administratif).

BUDGET GENERAL

Sous réserve du Compte Administratif 2018 définitif

FINANCES LOCALES

LA DETTE

Historique - Recours à l'emprunt

En K Euro

Année	Capital dû au 1.1	Emprunt de l'année	RBT capital	Intérêts	Annuités	Taux moyen
2001	3 701		397	295	692	7,97 %
2002	3 304		379	220	599	6,66 %
2003	2 925	400	515	221	736	7,56 %
2004	2 810	600	348	198	546	7,05 %
2005	3 062		421	177	598	5,78 %
2006	2 641	1 003	394	151	545	5,72 %
2007	3 250		407	121	528	3,72 %
2008	2 843	600	425	141	566	4,96 %
2009	3 018	300	383	226	609	7,49 %
2010	2 935	600	330	127	457	4,33 %
2011	3 205		328	130	458	4,06 %
2012	2 881	200	298	114	412	3,96 %
2013	2 783	4	262	100	362	3,59 %
2014	2 525	1 000	293	107	400	4,16 %
2015	3 232	+ 65 (1)	279	110	389	3,40 %
2016	3 018	1 000	274	99	373	3,28 %
2017	3 744	500	346	108	454	2,88 %
2018	3 898	1 500	810 *	98	908	2,51 %
2019	4 588					

* Emprunt 500 K€ sur 18 mois – (1) correction Trésor Public

Endettement comparatif

Sur fond rouge : moyenne de la strate

En Euro	2018	2017	2016	2015	2014
Dettes au 31.12	4 588 000	3 898 000	3 744 000	3 018 000	3 232 000
Dettes par habitant	818	691	664	540	578
Strate 5 000 à 10 000 hab.		849	842	862	870
Annuité de l'emprunt	908 000	454 000	373 000	389 000	400 000
Annuité / habitant	162	81	67	70	72
Strate 5 000 à 10 000 hab		109	123	119	112
Dettes au 31.12 / RRF *	77,5 %	64,7 %	72,5 %	56,3 %	63,7 %
Strate 5 000 à 10 000 hab		72,8 %	72,4 %	73,4 %	75,1 %
Annuité / RRF *	15,3 %	7,6 %	7,2 %	7,3 %	7,8 %
Strate 5 000 à 10 000 hab		9,4 %	10,6 %	10,2 %	9,7 %

* Recettes réelles de fonctionnement

- L'annuité 2018 contient le remboursement de 500 K€ de l'emprunt de 18 mois, il en résulte une distorsion des ratios.
- La dette au 1^{er} janvier 2019 contient 1M€ pour le projet gendarmerie qui sera couvert par les futurs loyers.

Les ratios indiquent un endettement sous la moyenne nationale. Malgré la forte baisse des dotations de l'Etat depuis 5 ans, la commune a conservé une fiscalité modérée, un niveau important d'investissement et un endettement raisonnable.

Emprunts et prêts

En 2017 la commune a contracté un emprunt sur 18 mois de 500 K€ à 0,56 % auprès de l'Agence France Locale pour financer la construction du pôle Petite enfance. Il a été remboursé en 2018.

Un prêt de 18 K€ à taux zéro sur 36 mois a été accordé par la CAF pour l'équipement de la crèche.

Pas d'emprunts structurés, tous les emprunts sont à taux fixe.

Lignes de trésorerie

Au 31 décembre 2018 aucune ligne de trésorerie n'est utilisée.

Calendrier d'extinction de la dette et levier d'endettement par emprunt de remplacement

Année dernière échéance	Durée	Taux	Montant de l'emprunt	Annuité	Emprunt de remplacement
2019	15	4,050	600 000	52 368	900 000
2021	15	4,013	1 000 000	89 719	
2024	15	3,775	300 000	25 909	
2025	15	3,065	600 000	49 354	
2027	15	4,382	200 000	18 469	
2028	20	4,669	600 000	46 807	
2031	15	1,700	500 000	35 871	
2034	20	2,650	1 000 000	64 738	
2038	20	1,497	500 000	28 975	
2038	20	1,497	500 000	29 403	
2041	25	1,806	500 000	25 602	
2048	30	2,065	500 000	22 400	

Remplacement à annuité égale sur 20 ans à 1,5 %

Ce tableau montre que sur la période **2018 – 2020** la commune peut emprunter par remplacement près de 0,9 M€, sans augmenter la charge de l'annuité en jouant sur la durée des emprunts (20 ans au lieu de 15) et la baisse des taux à 1,5%.

Informations hors bilan

La commune a accordé 16 garanties d'emprunt à divers organismes pour la construction d'immeubles sociaux, l'encours de ces emprunts est de 1,254 M€.

Seules les garanties d'emprunt sont autorisées pour les communes.

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

LA CAPACITE FINANCIERE

En K Euro	2018	2017	2016	2015	2014
Résultat de l'exercice	244	780	426	735	665
Excédent Brut d'Exploitation	508	945	783	1 024	936
CAF Brute	521	1 020	640	936	849
CAF Nette	- 289	675	366	657	556
CAF nette par habitant en €	- 52	121	65	119	101
Strate 5 000 à 10 000 hab .en €	111	96	84	83	88
Fonds de roulement	1 406	423	763	1 095	1 748
Coefficient d'épargne brute	8,8 %	16,9 %	12,4 %	17,5 %	16,7 %
Capacité de Désendettement - années	8,8	3,8	5,7	3,2	3,8

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) représente l'excédent financier dégagé par la commune sur son fonctionnement courant.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute représente la différence entre les produits réels de fonctionnement (encaissables) et les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

La CAF nette = CAF brute moins le remboursement de l'emprunt

Le fond de roulement = Trésorerie + créances - dettes

Coefficient d'épargne brute = CAF brute / Recettes réelles de fonctionnement

Un coefficient d'épargne brute devient critique en dessous de 12 %. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

Capacité de désendettement = Encours de la dette / CAF brute

Ratio utilisé par les banques pour les emprunts et les taux.

Va constituer une nouvelle règle d'or pour les CT.

Seuil limite : 11 années - Seuil critique : 13 années.

- Les ratios montrent une santé financière en baisse mais suffisante.
- La CAF nette négative en 2018 s'explique par le remboursement intégral du prêt, sur 18 mois, de 500 K€ pour la construction du Pôle enfance. En corrigé, hors ce prêt, la CAF nette serait de + 211 K€.
- Objectif 2019 - 2020 : amélioration de la CAF brute

Population

Au 1 ^{er} janvier	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Population INSEE	5 472	5 533	5 570	5 564	5 528	5 527
Résidences secondaires	(76)	76	75	74	66	59
Places de caravanes	0	0	0	0	0	0
Population DGF	5 548	5 609	5 645	5 638	5 594	5 586

Les données de population au 1^{er} janvier 2016 dans les limites territoriales des communes au 1^{er} janvier 2018 sont officielles et authentifiées par le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018.

Ces populations officielles entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

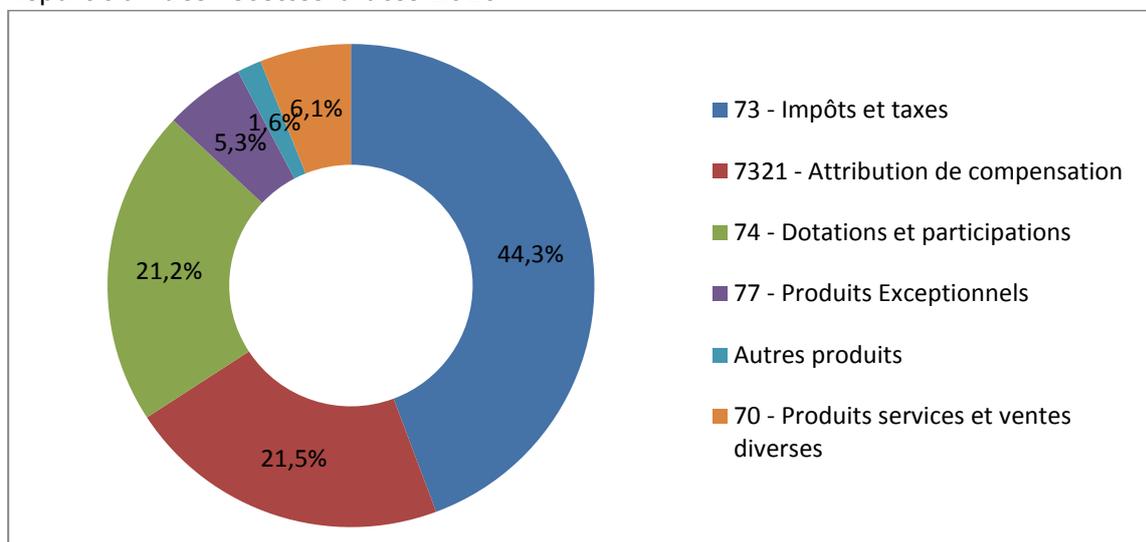
- En baisse depuis 2 ans, dans l'attente des résultats du recensement 2018.

FONCTIONNEMENT

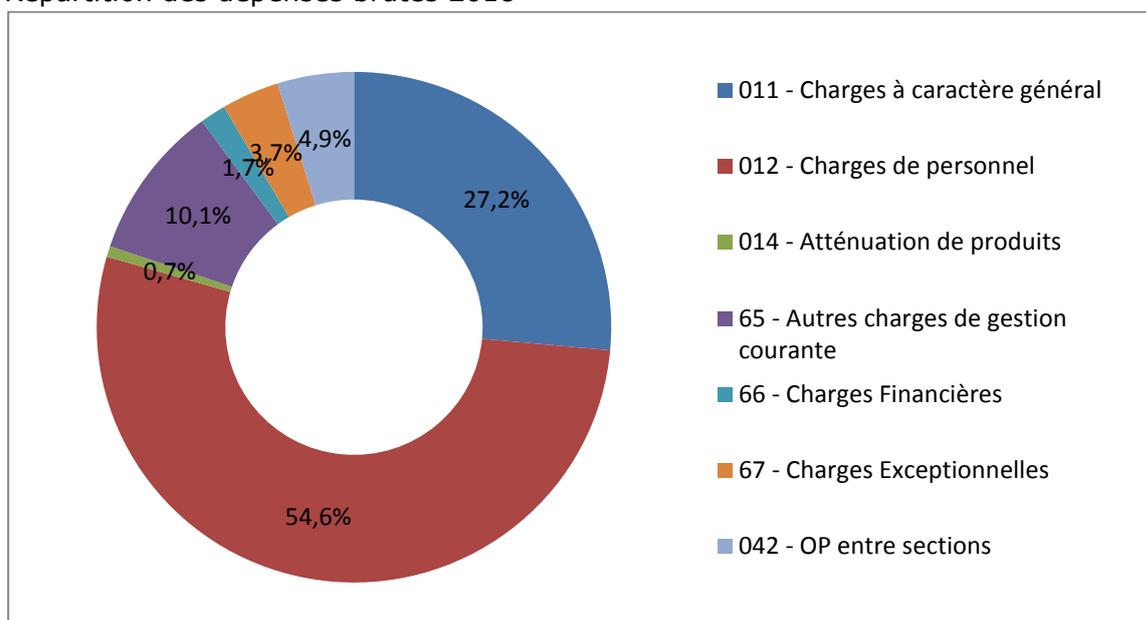
En Euro	2018	2017	2016	2015	2014
Recettes	6 240 701	6 603 166	5 673 771	5 737 838	5 395 895
Dépenses	5 997 035	5 822 438	5 247 545	5 002 710	4 730 169
Résultat de l'exercice	243 666	780 728	426 226	735 127	665 726
Report exercices antérieurs	1 081 942	1 039 623	1 536 173	1 482 397	1 516 159
Report sur l'exercice 2017 *		54 950			
- Affecté à l'investissement	- 374 208	- 793 359	- 922 776	- 681 350	- 699 488
Résultat	951 400	1 081 942	1 039 623	1 536 173	1 482 397

* Consolidation des budgets annexes (eau & assainissement, office de tourisme) et solde CCRG

Répartition des recettes brutes 2018



Répartition des dépenses brutes 2018



Analyse du résultat de l'exercice 2018

Recettes	<i>En Euro</i>	2017	2018	Variation	
013 - Atténuation de charges		202 190	109 983	- 92 207	
70 - Produits services et ventes diverses		286 721	323 200	36 479	
73 - Impôts et taxes		3 919 424	4 046 370	126 946	
74 - Dotations et participations		1 391 917	1 301 695	- 90 222	
75 - Autres produits de gestion courante		52 358	38 861	- 13 497	
76 - Produits financiers		9	10	1	
77 - Produits Exceptionnels		645 776	328 126	- 317 650	
042 - OP entre sections		104 773	92 456	- 12 317	
Total		6 603 166	6 240 701	- 362 466	- 5,48 %

Atténuation de charges : contrats aidés remplacés par les PEC moins bien compensés par l'Etat.

Dotations et participations : DGF (- 171 362 €), fonds d'amorçage périscolaire, dernier versement en 2017 (- 33 600 €), participation CAF et autres (+ 108 716 €).

Autres produits de gestion courante : Remboursement de frais par la CCCRG en 2017 (- 11 200 €)

Produits exceptionnels : 2017 - vente d'immeubles de la donation Roche (330 051 €), Reprise excédent Exploitation Assainissement (87 610 €), litige Pampaligousto (141 114 €).

2018 - vente d'immeubles de la donation Roche (146 985 €), vente Benne à ordures (50 000 €), indemnisation assurance véhicule (26 200 €).

Dépenses	<i>En Euro</i>	2017	2018	Variation	
011 - Charges à caractère général		1 328 350	1 585 803	257 454	
012 - Charges de personnel		3 057 820	3 179 153	121 333	
014 - Atténuation de produits		33 176	40 827	7 651	
65 - Autres charges de gestion courante		584 557	588 020	3 463	
66 - Charges Financières		111 694	97 818	- 13 876	
67 - Charges Exceptionnelles		458 842	217 251	- 241 591	
042 - OP entre sections		248 000	288 163	40 163	
Total		5 822 438	5 997 035	174 597	+ 2,99 %

Charges à caractère général : Energie – 3 Trimestres facturés en 2017 et 5 en 2018 - (+ 119 050 €), Produits piscine (+ 16 698 €), fourniture d'entretien (+ 11 959 €), fournitures de voirie (+ 19 447 €), locations mobilières (+ 20 446 €), entretien bâtiments publics (+ 70 150 €), entretien voirie (11 143 €), entretien autres biens mobiliers (+ 32 576 €), honoraires (+ 14 381 €), Concours divers (- 37 140, Les Francas et SMD).

Charges Exceptionnelles : reversement GA et CCCRG (- 121 306 €), différences sur réalisation transférées en investissement (- 204 252 €), valeur comptable immobilisations cédées (+ 80 964 €).

Résultat de l'exercice en repli de 536 K€ (780 à 244), EBE en repli de 437 K€ (945 à 508).

- Conséquence des lois votées depuis 2014, reprise de la compétence Petite enfance, baisse des dotations de l'Etat, modification des contrats aidés, augmentation des charges de personnel, l'objectif fixé en début de mandat d'un EBE de 800 K€ ne pourra pas être maintenu. Un objectif de 600 K€ paraît atteignable.

DEPENSES

Personnel

Charges de personnel

En Euro	2018	2017	2016	2015	2014
Dépenses nettes	5 846 225	5 587 072	4 906 007	4 644 553	4 427 182
Frais de personnel bruts	3 179 153	3 057 820	2 801 503	2 770 823	2 658 088
- Rbt de Frais de personnel	- 109 983	- 202 190	- 341 538	- 325 164	- 288 536
= Frais de personnel nets	3 069 170	2 855 630	2 459 965	2 445 659	2 369 552
<i>Personnel net / Dépenses nettes</i>	52,5 %	51,1 %	50,1 %	52,7 %	53,5 %
Strate 5 000 à 10 000		51,6 %	50,8 %	50,7 %	51,4 %

- L'effet du remplacement des contrats aidés par les PEC, moins bien compensés, se fait sentir.
- L'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR)

Il prévoyait notamment le transfert d'une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire. Ce protocole d'accord est déjà partiellement effectif depuis 2016 pour les agents de catégorie B, et de manière partielle depuis 2017 pour les agents de catégorie C et A. Pour ces derniers, l'année 2017 constituait la première étape du transfert primes/points. La seconde phase, initialement prévue en 2018, n'avait finalement pas été mise en œuvre, le Gouvernement ayant décidé de reporter à 2019 le plan de revalorisation des carrières des fonctionnaires.

Au 1^{er} janvier 2019, les trois échelles de rémunération C1, C2 et C3 ont été revalorisées.
- La diminution de la contribution patronale à l'UNEDIC

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a prévu une modification du financement du régime d'assurance chômage en supprimant définitivement les cotisations salariales d'assurance-chômage à compter d'octobre 2018 (après une première baisse en janvier 2018).

Le texte contient ainsi des dispositions qui transforment l'assurance-chômage, notamment les ressources du régime. Ainsi, le financement issu des cotisations salariales a été remplacé par une fraction de Contribution Sociale Généralisée (CSG), qui avait ainsi augmenté en janvier 2018. Mais, contrairement au secteur privé, ces cotisations salariales étaient à la charge des collectivités territoriales.

Cette réforme a donc généré une économie pour la collectivité, qui produira tout son effet en année pleine 2019.
- La progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) positif est un phénomène qui contribue habituellement à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades, ou de la promotion interne. Cette augmentation naturelle des rémunérations liée à l'ancienneté ou à l'augmentation de la technicité des fonctionnaires découle du statut et permet ainsi une progression de la carrière des agents.

L'incidence est estimée à 3% d'augmentation par an.
- L'organisation au niveau national des élections européennes 2019

Organisées dans l'ensemble des 27 états-membres de l'Union européenne entre le 23 et le 26 mai 2019, les prochaines élections européennes occasionneront, pour la commune des frais de personnel pour la préparation des scrutins, la tenue des bureaux de vote et le dépouillement.
- Le point d'indice de la fonction publique : 56,2323 €/an, fixe depuis le 1^{er} février 2017.
- Les heures supplémentaires sont en légère augmentation (2 090 h + 2,5%).
Coût : 43,7 K€

Effectifs au 31 décembre

Nombre de postes	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Titulaires	75	77	62	61	61	60
Non titulaires	19	18	18	18	16	16
. CDI	0	0	0	1		
. CDD	14	16	8	1	3	3
. Contrats aidés	5	2	10	16	13	13
TOTAL	94	95	80	79	77	76

- L'augmentation des effectifs en 2017 provient de la reprise, au 1^{er} janvier 2017, de la compétence petite enfance par la commune et de l'augmentation progressive de la capacité d'accueil de 20 vers 40 places. En 2018 les contrats aidés (PEC) ont remplacé tardivement les contrats aidés ancienne formule. Entre septembre 2017 et septembre 2018 il n'y a eu que des CDD

Absentéisme

en %	2018	2017	2016
Commune	8,55	9,93	
National		9,8	9,5

- Baisse significative de l'absentéisme.
 ➤ Hausse du nombre d'accidents du travail, 5 contre un seul en 2017.

Action Sociale

LE CCAS

Le budget est voté à par le Conseil d'administration du CCAS, c'est un budget rattaché.

En Euro	2018	2017	2016	2015	2014
Dépenses	88 335	108 575	111 604	110 871	104 423
Subvention communale	108 000	98 500	93 354	98 500	98 500
Participation communale	122,2 %	90,7 %	83,6 %	88,8 %	94,3 %

En plusieurs années le CCAS a renforcé ses actions :

- repas et colis de Noël ;
- secours et aides : aides à domicile (donation Roche), secours exceptionnels, bons alimentaires ;
- aide aux vacances, aide aux stages sportifs estivaux, aides aux sports, permis citoyen, bons carburants ;
- opération Brioche ADAPEI, petit déjeuner GEIST 30 ;
- partenariat avec « ma commune ma santé » ;
- action de soutien à la parentalité, LAEP ;
- Semaine bleue ;
- « Pause culture » en partenariat avec le Relais-Emploi, le CMS et « Cultures du Cœur »

avec de nouveaux partenariats et actions :

- prévention en faveur des personnes retraitées ;
- prévention en faveur des enfants ;
- Ateliers informatiques DECLIC ;
- Partenariat EOVIÉ MCD.

- Donation Roche, pour plus de rentabilité la commune a décidé de vendre l'ensemble des immeubles afin de reconstituer un patrimoine locatif dans la commune. La vente des biens à rapporté 447 K€ (462 – frais 15). Ce montant est entièrement affecté à l'aménagement de 4 nouveaux logements Place de la Mairie au dessus du nouvel Office de tourisme. Ces logements seront mis en location et gérés par le CCAS.
- La subvention communale 2019 en baisse à 90 000 €.

LE RELAIS EMPLOI

En Euro	2018	2017	2016	2015	2014
Dépenses estimées	60 150	83 000	77 087	83 111	69 477
Subvention CD	11 098	11 400 *	11 400	20 000	20 000
Subvention CCRG	-	-	25 000	20 000	20 000
Subvention commune de Tavel	-	-	1 029	1 029	960
% de financement communal	81,5	86,2	51,3	49,4	41,0

* versé en 2018

Par le passé les communes du canton concernées étaient sollicitées pour participer au fonctionnement du Relais emploi. Seule la commune de Tavel répondait positivement. La commune a décidé en 2017 de ne plus demander de participation à la commune de Tavel mais de demander des subventions auprès des communautés d'agglomération du Gard Rhodanien et du Grand Avignon dans le cadre de leur compétence Emploi. Sans résultat.

- A partir de 2019 le Conseil Départemental ne financera plus la structure, hors des compétences.

Proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population de 15 à 65 ans

%	2015	2010
Roquemaure	12,6	11,5
Gard	12,4	11,0
Occitanie	11,2	-
France Métropolitaine	10,1	8,4

Source INSEE

Population Roquemauroise Inscrite à Pole Emploi au 31.12 – Catégories A, B, C

En nombre	2018	2017	2016	2015	2014	2011	Evolution 2011 - 2018
Population totale	609	580	540	520	500	450	+ 35,3 %
Moins de 26 ans	135		80	80	80	90	+ 50,0 %

Source STMT, Pôle emploi-Dares

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Le label a été obtenu en 2017. L'Etat accordé une subvention de 6 000 € versée en deux fois sur 2017 et 2018.

- Une subvention supplémentaire de 30 000 € a été obtenue de l'Etat pour 2018, versement sur 2 exercices 2018 et 2019. La même subvention sera demandée en 2019.

- Les travaux d'aménagement de l'ancienne crèche ont permis de créer un espace Espace Clic (Espace Citoyen Local d'information et Connecté) le CCAS, le Relais emploi et la Maison des services aux publics.
- Conventionnement : CPAM, CARSAT, CAF.
- Partenariats : Défenseur Des Droits, CIDFF (information juridiques aux femmes et aux familles), service d'écriture publique, CDAD (juriste), FNATH, pole emploi, MLJ (Mission locale jeunes),

<i>En Euro</i>	2018	2017
Dépenses estimées	60 097	-
Subventions	21 073	-

LA PETITE ENFANCE

<i>En Euro</i>	2018	2017
MAC	474 257	433 000
LAEP	18 900	-
RAM	-	-
Dépenses	493 157	433 000
Subventions	281 430	218 000
Participation parents	67 039	50 421
Recettes	348 469	268 421
Net	144 688	164 579

Cette compétence est redevenue municipale au 1^{er} janvier 2017.

Le nouveau pôle Petite enfance – *Planète Bambins* - a été ouvert en septembre 2017. Financé à hauteur de 0,8 M€ par la commune, pour un coût de construction de 2,4 M€, Il comprend :

- Un Multi Accueil Collectif (MAC)
La structure propose actuellement 30 places, La commune dispose d'un délai jusqu'en 2021 pour atteindre la capacité maximale de 40 places.
- Un Local Accueil Enfant Parent (LAEP).
- Un Relais Assistantes Maternelles (RAM) mis en place courant 2019. Une personne va être recrutée à 80 %.

LOGEMENTS SOCIAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la commune fait partie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants et est soumise à l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (Loi SRU). Elle a l'obligation de disposer d'un pourcentage minimum de logements locatifs sociaux, taux porté à 25 % des résidences principales par la loi du 18 janvier 2013, dite loi Duflo I.

Selon la loi SRU cet objectif doit être atteint au bout de trois périodes triennales sous peine d'un prélèvement sur les recettes fiscales proportionnel au nombre de logements sociaux manquants et plafonné à 5% des dépenses réelles de fonctionnement. (Soit déficit x 20 % potentiel fiscal/hab).

Dans la situation actuelle le prélèvement serait de 75 240 € (950 € * 20 % * 396 logements). La loi ELAN est venue assouplir ces conditions pour les communes soumises à ce dispositif postérieurement au 1^{er} janvier 2015. La commune dispose désormais de cinq périodes triennales pleines.

Néanmoins, afin d'accompagner la mise en conformité, la commune a fixé des objectifs triennaux.

Objectifs 2017 – 2019 :

- a) Quantitatif : 40 logements locatifs sociaux (LLS)
- b) Qualitatif : - Logements très sociaux financés en PLAI : 30 % minimum
 - Logements sociaux financés en PLS : 20 % maximum

Il existe plusieurs catégories de logements sociaux suivant les prêts et subventions accordés aux organismes lors de leur construction :

1. Les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité.
2. Les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux HLM traditionnelles.
3. Les PLS (Prêt Locatif Social) et les PLI (Prêt Locatif Intermédiaire), attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

A défaut, pour être exemptée du prélèvement la commune doit démontrer l'effort fait pour atteindre les objectifs.

Au 1 ^{er} janvier	Objectif 2034 *	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre résidences principales	2 945	2 417	2 431	2 293		
Seuil légal 25 %	736	604	608	573		
Logements sociaux existants (LLS)	736	208	207	220	150	152
Taux d'équipement	25 %	8,6 %	8,5 %	9,6 %		
Déficit de logements sociaux	0	396	401	353		

Objectif * par itération : si seuls des logements sociaux sont créés, pour se conformer à la loi SRU ce sont **528 logements** locatifs sociaux supplémentaires (736 – 208) qui devront être produits avant fin 2034.

La commune est dite « déficitaire » en logements sociaux. Elle n'est pas dite « carencée » ce qui résulte d'un arrêté préfectoral et entraîne des sanctions lourdes.

Action Scolaire et Jeunesse

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Effectifs	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15	2013/14
Ecole maternelle	180	200	202	198	204	204
Ecole primaire	329	351	354	347	349	339
Nombre d'enfants scolarisés	509	551	556	545	553	543
Collège	702	659				

- 2018/2019 effectifs en diminution (- 7,6%), 13 classes en primaire et 8 en maternelles,
- A la rentrée 2019/2020 il y a un fort risque de suppression d'une classe en maternelle.
- En matière d'éducation, l'enveloppe de 40€ par élève sera maintenue.
- Une enveloppe est prévue pour payer des voyages scolaires.

LA CANTINE SCOLAIRE

La cuisine centrale fournit l'ensemble des repas des deux écoles maternelle et primaire ainsi que pour les vacances en extra-scolaire de la Récré.

Le ticket, réévalué chaque année, est vendu 3,45 € (6,90 € en cas de non réservation) depuis la rentrée 2018.

- Le logiciel Kiosque Famille a été mis en place, il permet l'inscription et le paiement en ligne. Son fonctionnement est satisfaisant, il apporte de la souplesse aux parents et une meilleure gestion de la cantine.
- Un nouveau chef a été recruté en CDD.

LA RECRE

Recouvre 2 créneaux distincts :

- Le périscolaire. Il reçoit les enfants de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30. Il concerne environ 90 enfants (40 de maternelle et 50 du primaire).
- L'extra-scolaire le mercredi et pendant les vacances, est animé depuis janvier 2017 par une nouvelle directrice titulaire d'un BP JEPS. Elle a été titularisée au 1^{er} janvier 2019.

Les repas du mercredi midi sont fournis par la Maison de retraite au coût de 3,50 € le repas, prix inclus dans la prestation (5 à 14 € par jour selon quotient familial)

Programme d'activités proposées :

- 2017, 2018 et 2019 séjours de 10 jours en Corse (25 enfants);
 - 2018, séjour d'activité de plein air en Ardèche (12 enfants) ;
 - 2018, séjour d'initiation au cirque dans les Cévennes (12 enfants) ;
 - 2018, séjour de ski en Andorre, 2019 dans les Alpes (15 enfants) ;
 - 2019, séjour sport à Méjannes-le-Clap.
- Le logiciel Kiosque Famille, utilisé pour la cantine, sera étendu à la Récré.
 - Le Périscolaire SESAM mis en place en 2014 le vendredi après-midi a été supprimé à la rentrée 2017. Sur l'excédent des subventions (50 K€) 5 k€ ont été investis dans du matériel informatique en 2018, le solde sera dépensé en 2019 pour des sorties, du matériel pédagogique et informatique.

L'ESPACE JEUNES

Organisation de séjours Ado (11 à 17 ans) pendant les vacances et 2 samedis entre les vacances.

- Après une fermeture de 2 ans la réouverture a eu lieu en février 2019.
- Pour certaines activités l'EJ se joint à l'extra-scolaire.
- Un séjour sera organisé par les jeunes.
- Prise en charge par la commune avec une participation des familles (selon quotient familial 9 à 11 € la journée).

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Type d'actions		En Euro	2018	2019	2020	2021
Nouvelles	Accueil Petite Enfance		33 993	44 493	44 993	75 570
	Accueil Jeunesse (3 à 17 ans)		45 071	63 110	63 110	63 110
	Coordination		27 657	27 657	27 657	27 657
Anciennes	Accueil Petite Enfance		22 170	22 170	22 170	22 170
	Accueil Jeunesse (3 à 11 ans)		20 022	20 022	20 022	20 022
TOTAL			148 913	177 452	177 452	208 528

- Nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2018-2021 signé en février 2019 avec la CAF.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES DE ROQUEMAURE

- Conséquences du rejet des nouveaux statuts et après délibération du syndicat, contre l'avis de la commune, la dissolution a été prononcée par arrêté préfectoral au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019 au plus tard pour clore les comptes.
- L'effet financier est neutre pour la commune (cotisation au syndicat = remboursement du syndicat pour les frais du gymnase), mais le collège ne percevra plus les subventions du syndicat (20 K€) pour ses activités.

Action Culturelle et Manifestations

Dépenses 2018 : 113 K€ (Dont 8,8 K€ pour la sécurité et la protection)

- Fête votive (5 jours) : 59,5 K€
 - Roquemaure 2 Rire : 36 K€
 - Fête de la musique : 2,3 K€
 - Repas Républicain, : 2,6 K€
 - Divers spectacles : 13 K€
- 2019 : maintien du budget à 110 K€.

Saint Valentin

En février 2019 a lieu la fête biennale de la Saint Valentin.

Subvention à l'association : 23 K€ versés sur 2 années, auxquels s'ajoutent les coûts d'organisation et les coûts de sécurité obligatoires et élevés.

Jumelages

- Visite de la délégation d'Ehringshausen en mai 2019.
- Visite de collégiens Italiens, une semaine fin mars 2019.
- Lors de ces échanges les élus de Roquemaure payent leur repas et leur frais de déplacement.

Action Sports et associations

La commune a subventionné 42 associations.

En Euro	2018	2017	2016	2015	2014
Subventions versées (hors CCAS)	77 720	83 081	66 600	74 255	52 705

Principales subventions 2018 :

- Comité des œuvres sociales (cos) : 22 000 €
 - Club taurin : 11 500 €
 - Association Saint valentin : 10 000 €
 - Comité des fêtes : 5 000 €
 - Judo club : 2 800 €
 - Occe du Gard maternelle Prade : 2 700 €
 - Le chemin de la danse : 2 000 €
 - Handball : 1 870 €
 - Association Franco Allemande : 1 500 €
- Le comité des Fêtes mis en sommeil a repris ses activités en septembre 2018. Ceci explique la baisse des subventions.
 - Suspension des financements des associations sans compte-rendu d'activité.
 - 2019, stabilité des subventions.

Services techniques

En 2018 des travaux en régie ont été réalisés pour 82 K€.

Immeuble de la Pousterle	2,8
Parking de l'Oseraie	0,9
Sécurisation école primaire	3,4
Cimetière jardin du souvenir	3,4
MSAP	71,5

Communication

- Comme en 2018, 4 réunions publiques de quartier seront organisées en soirée en 2019.
- A partir du 2^{ème} numéro 2019, L'Echo de la Pousterle paraîtra sous une nouvelle formule avec publicité ce qui réduira le coût de production.

Sécurité

- Poursuite du CLSPD signé en 2016, un audit a été réalisé (9 K€).
- La Police municipale a emménagé en janvier dans de nouveaux locaux place de la Pousterle.

Affaires générales

- Contribution au SDIS. Stable depuis 4 ans la contribution annuelle de la commune va passer de 197 036 € à 217 219 € selon le calcul de droit commun, après un recours exercé par des communes contre la proposition du SDIS.
- Poursuite de la maîtrise des dépenses
 - Un bureau a été mandaté pour la vérification des factures d'électricité 2017. Un montant de 10,9 K€ a été remboursé; le mandat a été reconduit pour les années antérieures.
 - Une consultation a été réalisée pour les contrats d'assurances. Le coût total passera de 44 K€ à 22 K€ en 2019 pendant les 4 prochaines années.
- Réouverture de la piscine en juin 2018 après rénovation.
- Le Règlement Local de Publicité a été voté en janvier 2019.

Coût de fonctionnement des services – Tableau indicatif

2018 En K€	DEPENSES	%
Administration générale	1 424 740,00	23,76
Bibliothèques et médiathèques	126 736,00	2,11
Centre de loisirs	352 071,00	5,87
Crèches et garderies	604 167,00	10,07
Fêtes et cérémonies, Culture	146 673,00	2,45
Eclairage public	65 749,00	1,10
Ecoles maternelles	216 021,00	3,60
Ecoles primaires	269 980,00	4,50
Espaces verts urbains	152 940,00	2,55
Halles des sports, gymnases	91 780,00	1,53
Hébergement et restauration scolaire	221 203,00	3,69
Collecte, traitement OM	84,00	0,00
Piscines	93 803,00	1,56
Police municipale	273 953,00	4,57
Pompiers, incendies et secours	197 037,00	3,29
Relais emploi, MSAP, CCAS	160 782,00	2,68
Services techniques	797 043,00	13,29
Stades	36 254,00	0,60
Opérations non ventilables	766 018,00	12,77
TOTAL	5 997 034,00	100%

Ce tableau est donné à titre indicatif, il ne reflète qu'imparfaitement la réalité des coûts car la méthode d'imputation des dépenses par services manque de finesse.

RECETTES

Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat (DGF)

En Euro	2018	2017	2016	2015	2014
Forfaitaire	331 712	340 702	399 538	507 917	609 702
. Dotation N-1 retraitée	340 702	399 538	507 917	609 320	647 510
. Part dynamique population	- 3 257	634	3 983	724	-
. Ecrêtement	- 5 733	- 8 195	- 13 433	- 6 307	-
. CRFP *	0	- 51 275	- 98 929	- 95 820	- 37 808
Solidarité rurale	273 776	394 337	339 022	309 405	270 560
. Fraction Bourg centre	196 559	218 399	199 305	188 557	171 679
. Fraction Péréquation	77 217	79 308	74 169	70 515	66 521
. Fraction Cible	0	96 630	65 548	50 333	32 360
Nationale de péréquation	40 937	82 748	85 014	90 758	99 573
TOTAL DGF	646 425	817 787	823 574	908 080	979 835
Evolution	- 171 362	- 5 787	- 84 506	- 71 755	- 13 035
DGF / habitant	117	147	148	164	177
Strate 5 000 à 10 000		151	157	175	196

* Contribution au Redressement des Finances Publiques

- **42 critères** entrent dans le calcul de la DGF.
- L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal (**PF**) par habitant est > à 75 % du Potentiel Fiscal (PF) moyen de la strate. Depuis 2017 l'écrêtement est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement.

En %	2018	2017	2016	2015	2014
PF commune / PF strate	103,4 %	82,4 %	82,2 %	81,0 %	79,6 %

- Dotation de Solidarité Rurale

La fraction *Bourg centre* est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton (au 1^{er} janvier 2014) ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;

La fraction *péréquation* est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;

La fraction *Cible* est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées (critère potentiel financier - 70 % et critère revenu moyen par habitant - 30%) parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions.

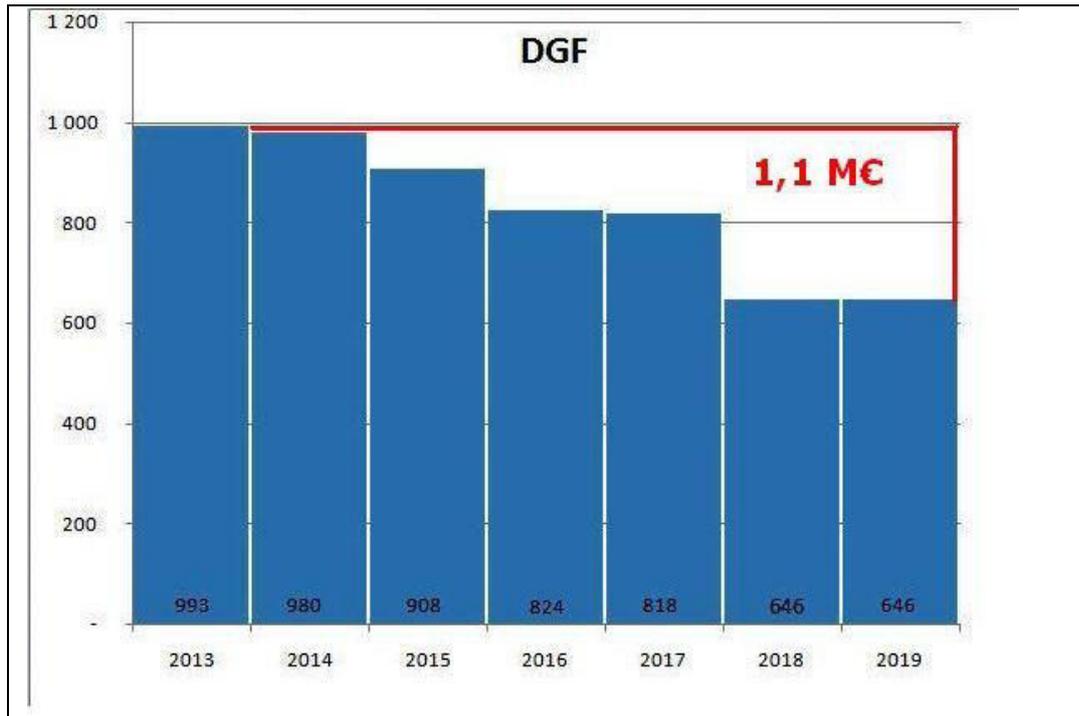
La DSR est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Rang	2018	2017	2016	2015	2014
Fraction « cible »	19 523		9 944	9 422	

- Après quatre années de baisse de la dotation globale de fonctionnement, le Gouvernement a décidé de ne pas reconduire la Contribution au Redressement des Finances Publiques pour l'exercice 2018. Elle est figée.

- Sur ces bases, les baisses cumulées de la DGF seraient de 1,1 M€ pour la durée du mandat 2014 – 2020. Ce montant sera compensé par les recettes de taxes locales (Effets base et taux et autres mesures). Cet équilibre est indispensable pour dégager l'autofinancement nécessaire au programme d'investissements.
- En 2018 la commune n'a pas perçu la DSR cible. Les modifications de la carte intercommunale en 2017 avec l'augmentation de l'attribution de compensation (+ 171,3 K€ en 2017) l'a fait sortir du groupe des 10 000 communes éligibles.
- Pour compenser une garantie de 50 % sera versée en 2019 aux communes perdant leur éligibilité à la DSR cible et l'ayant perdu en 2018, soit pour la commune $96\ 630 / 2 = 48\ 315\text{€}$.

Evolution de la Dotation globale de fonctionnement et cumul des réductions



- Compte tenu des éléments connus à ce jour, la DGF 2019 est estimée au même niveau que 2018 : 646 K€, les mécanismes de péréquation ne sont pas maîtrisés.

FPIC

Fonds national de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales

En Euro	2018	2017	2016	2015	2014
Reversement	106 009	132 997	0	26 921	40 089
Prélèvement	40 827	33 176	57 956	32 993	14 451
Solde	65 182	99 821	(- 57 956)	- 6 072	25 638

Ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins favorisées, c'est un mécanisme de péréquation horizontale.

Un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

- 2015, le solde, négatif pour Roquemaure, n'a pas été absorbé par la CCCRG ;
- 2016, les soldes, négatifs pour les 3 communes, ont été absorbés par la CCCRG ;
- 2017 et 2018 avec l'intégration au GA la commune redevient bénéficiaire.

- 2019, le même solde est attendu.

Fond de concours du Grand Avignon

Le GA distribue à nouveau des fonds de concours, pour les pistes cyclables entre autres.

Attribution de compensation (AC)

Rectification 2018

<i>En Euro</i>		-	+
AC 2018	1 322 502		
Syndicat Mixte Départemental des Cours d'Eau Cotisation payée par le GA		6 218	
AC 2019	1 316 284		

- La compétence GEMAPI a été attribuée au GA au 1^{er} janvier 2018, le prélèvement de 6 218 € avait été voté trop tard pour adapter l'AC 2018. Le prélèvement 2018 sera prélevé en 2019 en complément.
- Le prélèvement pour l'aire des gens du voyage (62 316 €) sera reversé à la commune jusqu'au début de la construction de l'aire. L'aire ne sera pas construite à Roquemaure mais intégrée à l'aire de Villeneuve-Lès-Avignon. La retenue sur AC sera recalculée après les travaux.

Fiscalité locale

A. Fiscalité directe – Tableau N° 1288

Bases nettes des impôts locaux

<i>En Euro</i>	2019 E	2018	2017	2016	2015
Taxe Foncière PB	6 391 166	6 265 717	6 154 155	6 041 517	5 870 057
Taxe d'Habitation *	7 644 989	7 480 420	6 457 331	6 229 040	6 492 793
TLV vacants > 2 ans	304 995	298 428			
Taxe Foncière PNB	168 916	166 748	169 127	168 148	167 259

- Compte-tenu de la suppression de l'abattement général à la base en 2018

Produits des impôts locaux

<i>En Euro</i>	2019 E	2018	2017	2016	2015
Taxe Foncière PB	1 091 000	1 067 950	1 048 668	1 029 474	939 209
Taxe d'Habitation *	993 300	971 707	844 110	816 430	795 739
TLV vacants > 2 ans	39 600	38 766			
Taxe Foncière PNB	141 900	138 868	139 856	140 034	130 797
TOTAL	2 265 800	2 217 291	2 032 634	1 985 938	1 865 745
% des produits nets		36,2 %	31,9 %	37,2 %	34,7 %

* Comprend les nouvelles compensations résultant de la suppression progressive de la TH

Selon condition de revenu, l'abattement de TH sur la résidence principale est de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. Cette taxe devrait être supprimée en 2021.

Le montant de la taxe Gemapi collectée sur la commune par le GA en 2018 est de 13 195 €

Revalorisation des bases

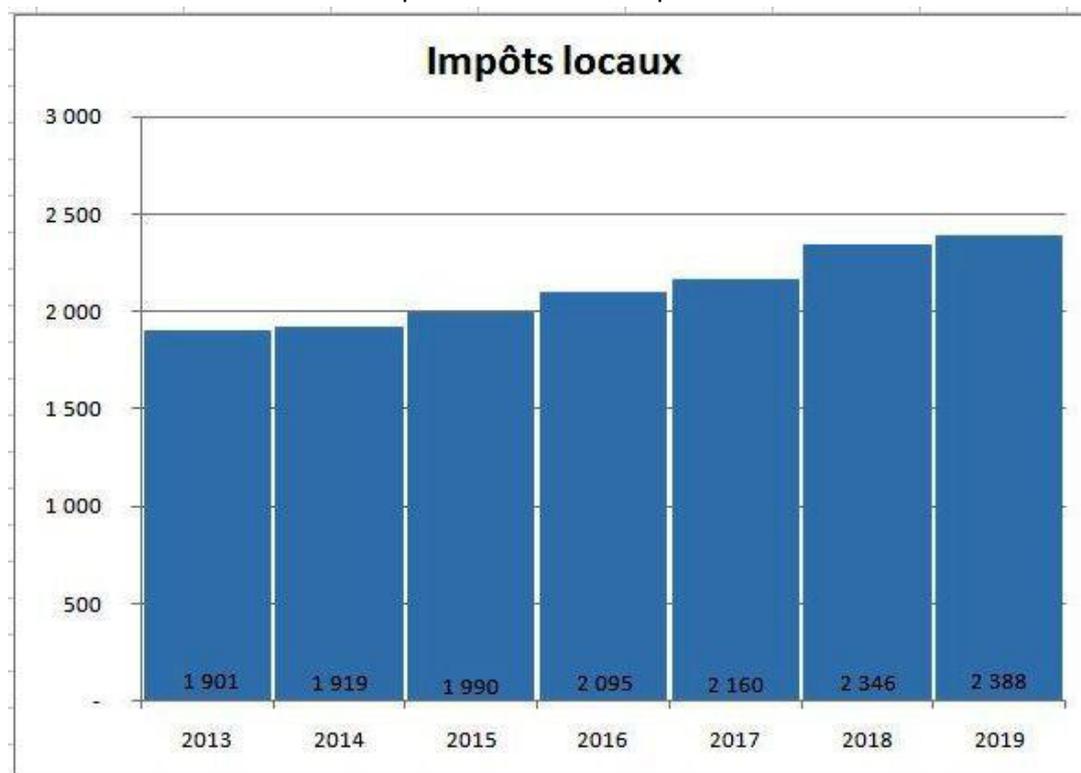
En %	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
	2,20	1,24	0,40	1,00	0,90	0,90	1,80

- Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des bases n'est plus définie par la LPF mais selon l'inflation constatée (novembre N-2 à novembre N-1). Elle sera de 2,20 % en 2019.

Allocations compensatrices de l'Etat pour exonérations de fiscalité locale

En Euro	2019 E	2018	2017	2016	2015
Taxe Foncière PB	2 017	2 017	1 972	5 234	6 645
Taxe d'Habitation *	103 737	103 737	105 453	77 000	92 808
Taxe Foncière PNB	15 969	15 969	18 278	22 164	24 422
Dotation unique TP	-	-	1 656	5 321	6 275
TOTAL	121 723	121 723	127 359	109 719	130 150

Evolution des recettes des impôts locaux et compensations



- Sur la durée du mandat, les mesures prises par la commune (augmentation des taux en 2016, suppression de l'abattement forfaitaire à la base, instauration de la taxe sur les logements vacants, révision des éléments de confort avec Eco finances) et les indexations des bases décidés par l'Etat, compensent les baisses des dotations.

Taux des taxes locales

En %	2019	2018	2017	2016	2015
Taxe Foncière PB	17,04	17,04	17,04	17,04	16,00
Taxe d'Habitation et TLV	12,99	12,99	12,99	12,99	12,20
Taxe Foncière PNB	83,28	83,28	83,28	83,28	78,20

En 2015 la commune a chargé le bureau Ecofinances de 3 missions :

- sur les logements vacants, le nombre de logements déclarés vacants est très élevé;
- sur les éléments de confort et les logements insalubres, de nombreuses incohérences ont été relevées;
- sur les valeurs locatives des locaux affectés à une activité économique, des anomalies ont été constatées.

A partir des résultats de ces 3 missions, des réintégrations ont été effectuées en 2016, 2017 et 2018, rôles complémentaires et supplémentaires.

Malgré ce travail le nombre de logements déclarés vacant a augmenté.

- La commune a voté en 2017 la suppression de l'abattement général à la base pour la TH, l'instauration de l'abattement spécial handicapé et de la taxe sur les logements vacants (TLV). Ces mesures ont pris effet en 2018.
- En 2019, les taux de fiscalité locale ne seront pas modifiés
- Compte-tenu de tous les paramètres, le produit des impôts locaux et des compensations devrait être de 2,388 M€

Comparatif des taux communaux du Gard

Communes 5000 à 8 000 habitants	Population (1)	Produits (2)	Taux TFB		Taux TH et TLV		Taux TFNB	
			2018	2001	2018	2001	2018	2001
Rochefort-du-Gard	7 683	580	37,81	31,48	20,77	17,31	110,44	92,00
St-Christol-lès-Alès	7 204	431	20,24	24,31	16,76	15,53	79,76	76,74
Bellegarde	6 806	373	16,51	14,23	12,82	10,60	60,51	68,38
Bouillargues	6 418	481	22,91	17,83	14,87	10,88	54,87	76,83
Manduel	6 645	398	25,00	22,89	12,44	8,85	84,76	81,48
Laudun-l'Ardoise	6 180	565	22,50	15,28	9,50	4,45	63,54	46,26
Milhaud	5 919	448	27,62	21,83	15,55	11,63	66,51	59,31
Roquemaure	5 570	374	17,04	15,00	12,99	9,80	83,28	66,82
Calvisson	5 420	373	20,50	18,46	12,60	12,23	64,79	64,79
La Grand-Combe	5 318	263	29,54	29,54	15,22	15,22	79,27	79,27
Moyenne strate (3)		478	20,85		15,13		52,44	

Sources Finances publiques

(1) Populations municipales au 1^{er} janvier 2017

(2) Produits des impôts locaux par habitant - 2017

(3) Moyenne nationale des communes de 5 000 à 10 000 habitants 2017

Les taux de la commune ont été augmentés de 6,5 % en 2016. Les taux de TH et de TFB Roquemaurois restent parmi les plus bas des communes gardoises de 5 000 à 8 000 habitants et sont nettement inférieurs aux taux moyen de la strate nationale.

B. Fiscalité indirecte

Droits de mutation à titre onéreux

<i>En Euro</i>	2018	2017	2016	2015	2014
Recettes DMTO	155 165	161 142	116 281	102 953	94 338

<i>Nombre</i>	2018	03.2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
DIA *	NC	14	80	53	52	76	86	134	141	93	96	123

* Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le POS est caduque, dans l'attente du PLU, la commune est régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), depuis fin mars 2017 elle n'est plus destinataire des DIA et ne peut plus exercer son droit de préemption.

Taxe sur les pylônes électriques

<i>En Euro</i>	2018	2017	2016 Est	2015	2014
	21 312	20 862	(20 000)	19 782	19 314

La taxe 2016 n'a pas pu être déterminée et a été enregistrée en impôts locaux.

Taxe sur la consommation finale d'électricité

<i>En Euro</i>	2018	2017	2016	2015	2014
	135 925	160 790	107 884	132 343	135 401

Une recette 2016 de 25 208 € a été enregistrée en 2017.

Redevances et droits des services à caractère social

<i>En Euro</i>	2018	2017	2016	2015	2014
Crèche, récré, piscine	147 272	119 325	67 496	66 354	58 561

L'augmentation 2018 vient de la participation des parents à la crèche (nouvelle crèche ouverte en septembre 2017) et réouverture de la piscine.

Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement

<i>En Euro</i>	2018	2017	2016	2015	2014
Tickets de cantine scolaire	110 742	94 520	88 264	83 861	89 507

Autres prestations de services

<i>En Euro</i>	2018	2017	2016	2015	2014
	23 507	50 334	26 885	27 516	26 280

Loyers des antennes téléphoniques : 20 K€, jardins familiaux 3 K€

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

<i>En Euro</i>	2018	2017	2016	2015	2014
	14 754	15 003	15 852	19 403	18 661

Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Les dépenses d'entretien des bâtiments publics sont devenues éligibles au FCTVA à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette possibilité a été étendue aux dépenses d'entretien des voies et des réseaux.

- La commune perçoit ce fonds à N+1, en section de fonctionnement : 8 520 €

Fonds d'amorçage des activités périscolaires

- La commune ne perçoit plus rien depuis la rentrée 2017.
Les activités extrascolaires ont rencontré un succès mitigé, un excédent d'environ 50 K€ a été dégagé, il est affecté aux écoles.

Locations

- La Trésorerie de Roquemaure a été fermée fin 2016. Le bâtiment est en vente.
- L'ancien local du CCAS est loué à la Banque alimentaire.
- Le local rue de la victoire récupéré par la commune à la dissolution de la CCCRG est loué au Secours Catholique.

INVESTISSEMENTS

<i>En Euro</i>	2018	2017	2016	2015	2014
Recettes	3 235 805	3 798 700	2 678 356	1 274 464	2 518 376
Dépenses	2 122 032	3 527 713	2 513 570	1 981 026	1 830 314
Résultat de l'exercice	1 113 773	270 987	164 786	- 706 562	688 062
Report exercices antérieurs	- 661 201	- 276 556	- 441 342	265 221	- 422 841
Report sur l'exercice 2017 *	-	- 655 632			
Résultat	452 572	- 661 201	- 276 556	- 441 342	265 221
Restes à réaliser - dépenses	1 319 043	333 236	796 291	572 257	1 133 716
Restes à réaliser - recettes	191 041	620 229	279 490	90 824	187 146
Résultat global	- 675 430	- 374 208	- 793 358	- 922 776	- 681 349

* Consolidation des budgets annexes (eau & assainissement) et solde CCCRG

Taxe d'Aménagement

<i>En Euro</i>	2018	2017	2016	2015	2014
Produit TA	40 655	68 414	77 241	62 868	51 482
Nombre Permis de construire	21	19	13	25	19
Nombre Déclarations de travaux	93	87	93	113	
Nombre Permis d'aménager	2				

La commune a voté un taux de 5 % et une réduction de 50 % pour les entreprises.

La taxe est réglée en deux versements.

- Elle devrait se maintenir grâce à l'installation de plusieurs entreprises sur la ZI de l'Aspre.

COMPTES GLOBALISES

<i>En Euro</i>	2018	2017	2016	2015	2014
Solde fonctionnement	951 400	1 081 942	1 039 623	1 536 173	1 482 397
Solde investissement	452 572	- 661 201	- 276 556	- 441 342	265 221
Total	1 403 972	420 741	763 067	1 094 831	1 747 618
Solde Restes à réaliser	- 1 128 002	286 993	- 516 801	- 481 433	- 946 570
Total	275 970	707 734	246 266	613 398	801 048

ANALYSE FINANCIERE**Financement des investissements**

<i>En K€</i>	2018	2017	2016	2015	2014
Capacité Auto Financement	521	1 020	640	936	849
FCTVA	380	293	165	201	302
Taxe d'aménagement	41	68	77	63	52
Emprunt et prêt	1 500	500	1 000	-	1 000
Subventions	441	964	147	107	268
Cession d'immobilisations	207	334	133	13	1
TOTAL RESSOURCES = A	3 090	3 179	2 162	1 320	2 472
Acquisition d'immobilisations	1 294	3 155	2 197	1 694	1 512
Remboursement d'emprunt	810	345	274	279	293
Autres emplois	3	19	23	-	12
TOTAL EMPLOIS = B	2 107	3 519	2 494	1 973	1 817
Différence A - B = Variation du Fonds de roulement	+ 983	- 340	- 332	- 653	+ 655

Trésorerie et fonds de roulement

+ Créances	127	491	904	157	93
- Dettes	364	275	658	358	1 177
= Besoin Fonds de Roulement (-)	- 237	216	246	- 201	- 1 084
+ Trésorerie	1 643	207	517	1 296	2 832
= Fonds de Roulement	1 406	423	763	1 095	1 748

LES INVESTISSEMENTS 2018

Dépenses pour immobilisations : 1 294 K€, dont > 5 K€ :

Entretien du patrimoine :

- Voirie : 190,0 K€
- Anciens ateliers - Réfection sécurisation bâtiments : 87,0 K€
- Piscine - Travaux et équipement : 66,5 K€
- Cimetière - Travaux spéciaux de marbrerie: 43,1 K€ + 3,4 K€ travaux en régie
- Collégiale - Restauration tableaux : 25,9 K€
- Gymnase - Tatami dojo : 7,8 K€

Autres investissements réalisés : K€

- MSAP - Aménagement et équipement : 60 K€ + 71,5 K€ travaux en régie
- Stores pole petite enfance : 48 K€
- Epareuse Altea 550pa : 31,7 K€
- Matériel défense incendie et protection civile : 6,1 K€
- Ecoles 2 tableaux interactifs : 7,9 K€
- Panneaux signalisation : 5,2 K€
- Barrières taurines galvanisées : 6,3 K€
- Clôture et portail boulodrome : 5,4 K€

Investissements immobiliers :

- Achat terrain Aspre : 133 K€ (contre annulation de dette) recette en 2017
- Rénovation Immeuble place de la Pusterle PM et logements : 136 K€+ 2,8 K€ régie
- Gendarmerie avance Segard : 100 K€
- Rénovation Immeuble place de la Mairie OT et logements : 79,8 K€
- Pôle culturel : 65,7 K€

Sur 5 exercices (2014 à 2018) la commune a investi un montant de 9,8 M€ (2 M€/an) et a perçu 1,9 M€ de subventions (20%)

LES PROJETS A COURT TERME

1. NOUVELLE GENDARMERIE



Construction d'une caserne avec 17 logements et 1 studio.

En K€	TOTAL	Réalisation			Prévision
		< 2018	2018	TOTAL	2019/20
Construction	5 373	301	100	401	4 972
Terrain	449	449	-	449	-
Total opération	5 822	750	100	850	4 972
Emprunt	5 822	500	500	1 000	4 822
Subvention Etat	660				660
DETR 2018 notifié	275				275
DETR 2019 demandé	275				275

La DDTM a demandé des rectifications, le projet a pris du retard, la procédure d'appel d'offres sera relancée au 1er trimestre 2019.

Le coût du projet sera entièrement financé par emprunt.

Les annuités des emprunts résiduels 4 612 K€ (5 822 – 660 – 275 - 275) seront couvertes par les loyers 224 K€/an. Ce projet n'aura donc pas d'impact sur l'autofinancement de la commune.

Une subvention de 275 400 € a été notifiée au titre de la DETR 2018.

Une subvention de 374 921 € a été demandée au titre de la DETR 2019.

Sur cette opération la commune ne récupère pas la TVA.

2. NOUVEL OFFICE DE TOURISME



Réhabilitation de l'immeuble place de la Mairie et aménagement au rez-de-chaussée de l'office de tourisme et de 4 logements aux 2 étages supérieurs qui reconstitueront entièrement la donation Roche, les travaux ont débuté fin 2018

Coût 850 K€ TTC hors subvention.

Financement par autofinancement, emprunt et réinvestissement de la donation Roche.

3. NOUVEL ACCUEIL HOTEL DE VILLE



Coût 106 K€ TTC, subvention Caisse des Dépôts et Consignations : 11 450 €

4. AMENAGEMENT BOULEVARD NATIONAL - route d'Avignon

Projet découpé en 3 phases

Phase 1 : Le Planet - zone de la Défraisse - début des travaux en 2019

Phase 2 : Zone de la Défraisse - zone de l'Hers - étude à faire, réalisation ultérieure

Phase 3 : L'Escatillon - Le Planet - étude à faire, réalisation ultérieure

La phase 1 est urgente, car il y a des signes d'effondrement des réseaux humides.

Coût phase 1 : 740 K€ soit 350 K€ pour la commune (voirie, réseaux secs) et 390 K€ pour le GA (réseaux humides).

5. DEPLACEMENT DES COURTS DE TENNIS A L'ILE MIEMART

Aménagement sur 2 ans. Coût total 900 K€ TTC, hors subvention.

6. AMENAGEMENT ROUTE DE LA GARE - ROUTE DE NIMES

Coût : 216 K€ TTC dont 102 K€ pour le Grand Avignon.

Subvention du Conseil Départemental : 62 K€

7. AMENAGEMENT SALLE DES FETES

Coût : 40 K€ TTC, hors subvention.

8. IMPORTANTS TRAVAUX DE VOIRIES ET ECLAIRAGE PUBLIC

Coût : 300 à 350 K€ TTC, hors subvention.

LES PROJETS A MOYEN TERME

- Déplacement de l'école maternelle route de Nîmes - étude à faire.
- Travaux collégiale, chapelle Saint Jean et drainage - choix du maitre d'œuvre avant projet pour plan de financement.
- Pôle culturel et passerelle - étude et plan de financement.
- Rénovation énergétique école Camus - étude et plan de financement.
- Nouvelle cantine scolaire.
- Rénovation du centre ville – acquisition d'un îlot pour démolition, en cours.
- Rénovation du centre ville – étude pour opération façades.
- Rénovation du chauffage du gymnase.
- Assainissement de la collégiale pour remédier à l'humidité du bâtiment.

La réalisation des projets sera conditionnée par l'avancement et le résultat des études, par l'obtention de subventions, par la conclusion des ventes immobilières en cours.

• 2019 EN RESUME

1. Maintien d'un effort d'investissement important.
2. Compte tenu des projets en cours, la commune n'est pas dans une position de désendettement. Elle devra profiter des taux bas, trouver des financements à très long terme (25 ou 30 ans) et des subventions.
3. Stabilité des taux des impôts locaux pour la 3^{ème} année consécutive.
4. Poursuite des nouvelles constructions : Office de Tourisme, Gendarmerie.
5. Aménagement du nouvel accueil de l'hôtel de ville.
6. Déplacement de 2 courts de tennis à l'île de Miémart.
7. Aménagement route de la Gare - route de Nîmes
8. Aménagement boulevard National – route d'Avignon – phase 1
9. Poursuite des projets à moyen terme – études et plans de financement
10. Maintien des projets dans les compétences du GA :
 - L'extension de la ZI de l'Aspre sur 16,3 hectares qui devront être cédés au Grand Avignon.
 - La construction par le Grand Avignon de l'aire d'accueil des gens du voyage sur l'aire existante à Villeneuve-Lès-Avignon.
11. Maintien d'un l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) important : 600 K€
12. Validation du Plan Local d'Urbanisme.
13. Vente de l'immeuble - ancienne perception, rue du Pavillon.
14. Vente de 3 terrains à l'Aspre – projet entreprise, sur la Pousterle – projet privé, Plein sud – projet Maison en partage.
15. Maintien du niveau des manifestations culturelles.
16. Maintien du niveau des subventions versées aux associations.

Deux autres projets réalisés par des tiers seront suivis par la commune :

- La construction d'une nouvelle caserne de pompiers (terrain mis à disposition par la commune).
- La construction d'une maison en partage (terrain vendu par la commune pour un projet déterminé).